

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY
D'ADMISSION DU CONCOURS DONNANT ACCES AU
GRADE D'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX
SESSION 2023**

Le Mardi 31 Janvier 2023, à 13h15 s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Marne, situé 11 rue Carnot à Châlons-en-Champagne, le jury d'admission du concours donnant accès au grade d'Infirmier territorial en soins Généraux.

Membres du jury :

Collège représentant les élus locaux :

Monsieur Patrice VALENTIN, <i>Président du Centre de Gestion de la Marne, Maire d'Esternay, Membre du CRO du CNFPT Grand Est (51),</i>	Président du Jury
Madame Marie-Laure WERBROUCK, <i>Infirmière libérale, Maire de Vélye (51).</i>	Membre

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

Monsieur Rémy STRINGONE, <i>Attaché Territorial, Directeur des Ressources Humaines à Betheny (51), Représentant de la CAP A du Centre de Gestion de la Marne.</i>	Membre
Madame Delphine MONET, <i>Puéricultrice hors classe, Infirmière puéricultrice au Conseil Départemental de la Marne (51).</i>	Membre

Collège représentant les personnalités qualifiées

Madame Isabelle DAMASSE, <i>Infirmière, Directrice de résidence à Nogent sur Seine (10).</i>	Membre
Monsieur Olivier GUYOT <i>Attaché territorial hors classe au CCAS de Châlons-en-Champagne (51), Représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.</i>	Membre

INCIDENT(S) PENDANT L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Le procès-verbal de déroulement de l'épreuve orale indique que Monsieur Patrice VALENTIN n'a pas interrogé Madame Rachel CANONICI, du fait de sa qualité d'employeur de cette dernière.

I- RESPECT DU REGLEMENT

Aucun candidat n'a commis un non-respect du règlement durant l'épreuve orale.

II- RESULTATS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Il est attribué à chaque candidat une note de 0 à 20.

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice du concours.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Après l'examen des notes obtenues à l'épreuve et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission à 12,25/20

Le jury a souverainement déclaré admis 7 candidats.

CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
CONCOURS D'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX
CANDIDAT ADMIS

Madame BENAOLI Justine
Madame DUPONT Stéphanie
Madame ECHIVARD Nelly
Madame JACQUEMIN-ODINOT Anne Sophie
Monsieur LE GOFF Quentin
Madame MACÉ Adeline
Madame NEUGNOT Estelle

Fin de liste
Cette liste comporte 7 candidats

pv

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

Monsieur Patrice VALENTIN, Président du Jury	
Madame Marie-Laure WERBROUCK,	
Monsieur Rémy STRINGONE,	
Madame Delphine MONET,	
Madame Isabelle DAMASSE,	
Monsieur Olivier GUYOT,	